



# Du haut du Puy Gaud de

août 2020

**BENEVENT  
L'ABBAYE**



À DÉCOUVRIR  
DANS CE NUMÉRO

## Le nouveau conseil est en place

Issu des urnes lors des élections du 15 mars, il a fallu attendre le 23 mai pour pouvoir installer le conseil municipal.



Découvrez  
le visage et  
les fonctions  
de vos élus  
en page 4

On continue  
sans la France  
d'en haut !

**p.3**

Les orientations  
budgétaires pour  
la commune

**p.6**

Un médecin à  
Bénévent...  
ENFIN !

**p.11**

En savoir  
plus sur  
le frelon asiatique

**p.12**

Les animations  
culturelles  
et festives

**p.13**

Il y a 100 ans...  
Monument aux morts  
et sortie de crise

**p.14**

Le journal  
du confinement :  
galères d'école  
et de commerces

**p.16**

Solidarité locale  
On leur dit MERCI !

**p.18**

le pêle-mêle  
et les nouvelles  
en bref

**p.19**

Cette lettre d'informations  
municipales est éditée par  
la mairie.  
Elle est diffusée gratuitement  
à l'ensemble des habitants  
de la commune et disponible  
en mairie et à  
l'office de tourisme.

### MEMENTO

- Musique à la source (7 - 15 août)
- Les Moutonnades (22 août)
- 10, 17 & 24 août : animations basket

## MAIRIE

- du lundi au mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h  
le jeudi de 8h30 à 12h
- 1, rue de Sarrazine - 23210 - Bénévent L'Abbaye
- téléphone : 05 55 62 61 43
- courriel : mairie.benevent@gmail.com

- Salle polyvalente en location : contacter la mairie

## EDUCATION

- Ecole primaire  
3, place de l'Eglise  
Contact : 05 55 62 60 84
- Garderie  
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h
- Accueil de loisirs les mercredi et jours de vacances scolaires de 7h à 19h  
Contact : 05 55 80 48 15 (Com'Com Bénévent Grand-Bourg)  
tarifs et conditions sur : [www.benevent-legrandbourg.fr](http://www.benevent-legrandbourg.fr)

- Collège Jean Monnet  
1, place de la République  
Contact : 05 55 62 61 60

## BIBLIOTHEQUE

Espace Jean-Pierre Fanaud (à compter de septembre)  
ouverte le jeudi de 14h30 à 18h30 (fermée en août)

## OFFICE DE TOURISME

2, rue de la fontaine  
téléphone : 05 55 62 68 35  
- du lundi au samedi de 9h à 18h  
- dimanche de 9h à 12h  
Accès WIFI en libre-service  
Renseignements sur :  
[accueil.benevent@destination-ouestcreuse.com](mailto:accueil.benevent@destination-ouestcreuse.com)

## DECHETTERIE

- du mardi au vendredi de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h

## SANTE

- Cabinet médical / Dr. Mekhiche  
- du lundi au samedi midi  
Contact : 05 55 80 36 93 et 07 60 26 60 95
- Cabinet infirmier  
- sur rendez-vous, inclus week-end et jours fériés  
Contact : 06 78 04 70 60
- Cabinet dentaire / Dr. Moline  
- du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 14h30 à 19h  
Contact : 05 55 62 61 63
- Pharmacie de l'Abbaye  
- du lundi au vendredi de 9h à 19h30  
- samedi de 9h à 12h  
Contact : 05 55 62 60 31
- EHPAD Pélisson Fontanier  
- 24h/24 et 7 jours / 7  
- Contact : 05 55 62 60 35

## CARBURANTS

- Station libre-service 24/24 à Carrefour Contact

## COMMERCES & ARTISANAT

Nombreux commerces : alimentation, bar-restaurant, hôtel-restaurant, boulangeries, pâtisserie, quincaillerie, tabac-journaux, vétérinaire, mécanique, électricité, plomberie...

Retrouvez la liste complète des services et animations de Bénévent l'Abbaye sur :  
[www.beneventlabbaye.org](http://www.beneventlabbaye.org)



## Avis municipal



La commune s'est engagée dans une procédure de réhabilitation du cimetière. Face aux contraintes imposées par la réforme funéraire, le conseil municipal a décidé de s'adjoindre les services d'un cabinet spécialisé et a missionné le groupe ELABOR Service Cimetière.

La première phase de travaux, consistant en la numérisation du cimetière, est désor-

mais achevée.

De nombreuses concessions vendues ne sont pas matérialisées ; des tombes très anciennes semblent abandonnées ; certaines ne portent pas d'épitaphes et les familles n'ont pu être identifiées.

La seconde phase de travaux va consister en la recherche des ayants-droits puis, éventuellement, à la reprise de certains emplacements.

Chaque emplacement concerné sera prochainement matérialisé et des informations seront diffusées par affichage ou voie de presse.

Chaque famille qui tient à maintenir ses droits sera invitée à se faire connaître en mairie, soit auprès du secrétariat, soit par courrier.

De même, toute personne susceptible de fournir des renseignements sur un emplacement concerné par cette procédure est appelée à se signaler en mairie.

Lettre d'informations éditée par la mairie de Bénévent l'Abbaye

1, rue Sarrazine • 23210 • BENEVENT L'ABBAYE

Directeur de la publication : Emmanuel Dignac

Rédaction : A. Mavigner / O. Richard / A. Legrand / E. Dignac

Y. Josset / E. Pluviaud

Conception, impression : graal communication • St Goussaud

Crédit photos : mairie de Bénévent, Graal, Depositphotos

Imprimé à 800 exemplaires

Reproduction même partielle interdite - juillet 2020

Contact : [mairie.benevent@gmail.com](mailto:mairie.benevent@gmail.com)

Bulletin disponible gratuitement à la mairie et l'Office de tourisme ; distribué à l'ensemble des résidents de la commune.



## On continue... sans la France d'en haut !



Le 15 mars, vous avez accordé votre confiance à la liste que je conduisais.

Malgré la crise sanitaire qui se précisait, malgré l'absence de liste concurrente, vous êtes venus nombreux témoigner de votre adhésion à notre projet.

Mais il aura fallu plus de 2 mois avant d'installer chacun dans ses fonctions !

Deux longs mois qui auront mis en évidence les carences de notre administration, qui persiste pourtant à se juger la meilleure au monde ! Deux longs mois qui auront aussi mis en évidence l'intérêt de la collectivité de proximité, la commune !

**Ce sont les coups durs qui mettent en évidence l'intérêt d'une collectivité de proximité**

La commune qui a su réagir pour apporter son soutien aux plus désemparés d'entre nous, qui a veillé au respect des gestes barrières, qui a organisé avec l'équipe enseignante « l'école à domicile », qui a soutenu l'activité économique sur le territoire, qui a ré-ouvert l'école dès qu'il en a été possible ; mais la commune qui s'est sentie abandonnée par une administration qui prend les ordres à Paris, et Paris qui ne comprend toujours pas sa France d'en bas. Et la France d'en haut est devenue celle du « parapluie », celle qui se couvre sans cesse et qui interdit pour se couvrir ! Pas d'initiative ici puisque la vérité est en haut, que dispense seule l'école nationale d'administration qui produit et formate nos cadres.

J'ai vécu, au cours de ma longue carrière d'élu, d'importants événements qui ont parfois lourdement déstabilisé notre territoire ; je pense bien sûr à la tempête de 99 puis, plus tard, aux « épisodes neigeux » de 2007 et 2008, qui m'avaient concerné directement dans ma fonction de Président du SDEC23 (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse). Certes il n'y avait pas de risques sanitaires, certes les peurs n'étaient pas les mêmes, mais j'ai pu mesurer l'efficacité puis l'insuffisance des services de l'Etat ; j'ai vu un temps des administrations qui aidaient, accompagnaient et soutenaient, puis celles qui obéissent, qui interdisent et qu'on attend. J'ai vu les parapluies s'agrandir et se multiplier, au point de faire disparaître de notre espace ceux qu'ils abritent.

Vous l'avez peut-être constaté vous aussi dans votre quotidien perturbé. Mais on nous dit que demain ne sera pas comme hier, que la leçon sera retenue, et que... et que...

Je veux bien le croire, mais je suis rarement enclin à l'optimisme et vous le savez ! Mais, quoique l'avenir nous réserve, nous avons sû prouver et nous prouverons encore si besoin que notre commune sait faire face à l'adversité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin, le vingt-quatrième depuis que je suis votre maire, dans une présentation nouvelle qui marque le début de ce 3<sup>ème</sup> mandat aux services de Bénévent, des bénéventines et des bénéventins.

André Mavigner



## Au sommaire

Avis municipal Bénévent Pratique p.2

Editorial p.3

Le nouveau Conseil municipal p.4

Budget : p.6  
Fonctionnement - p.6 & 7  
Investissements - p.8 & 9  
Budgets annexes - p.10

Un médecin à Bénévent p.11

Tout savoir sur le frelon asiatique p.12

Animations et culture p.13

Il y a 100 ans... p.14

Le journal du confinement p.16  
Une rentrée en fanfare p.16  
Commerçants face à la crise p.17  
Masques, visières... p.18  
Merci Mattress p.18

Pêle-Mêle et En bref p.19

Issu des urnes lors des élections du 15 mars, il a fallu attendre le 23 mai pour pouvoir installer le conseil municipal.

Du jamais vu, bien évidemment, le Covid 19 est passé par là. Il a donc fallu 2 mois aux nouveaux élus, Laure Liaigre, Stéphanie Liondor, Angélique Pruvost et Jean Fayette pour entrer en fonction et découvrir la gestion de la collectivité.

23 mai 2020

# LE CONSEIL MUNICIPAL EST EN PLACE



André MAVIGNER  
Maire



Michel LEFAURE  
1<sup>er</sup> adjoint  
Budget  
Affaires financières  
Administration générale



Bertrand LABAR  
2<sup>e</sup> adjoint  
Affaires sociales et santé  
Sécurité  
Urbanisme  
Environnement  
Economie



Olivier RICHARD  
3<sup>e</sup> adjoint  
Personnel  
Education  
Communication  
Information



Jean FAYETTE  
4<sup>e</sup> adjoint  
Travaux  
Personnel technique  
Aménagement bourg  
Sécurité accueil public



Aurélien LEGRAND  
Conseiller délégué  
Education  
Questions agricoles  
et foncières  
Santé libérale



Claude VIEILLERIBIERE  
Conseiller délégué  
Fleurissement  
Décorations  
Valorisation centre-bourg  
Cimetière



Christophe LAVILLE  
Conseiller municipal



Emmanuel DIGNAC  
Conseiller municipal



Sylvie ROUSSY  
Conseillère municipale



Jacky ROUSSY  
Conseiller municipal



Ingrid DUDRUT  
Conseillère municipale



Angélique PRUVOST  
Conseillère municipale



Stéphanie LIONDOR  
Conseillère municipale



Laure LIAIGRE  
Conseillère municipale

Le conseil municipal élu le 15 mars dernier n'a été officiellement mis en place que le 18 mai (et constitué le 23 mai). Aussi, durant la période « intermédiaire », le maire avait dû réunir l'ancien conseil en mode restreint (10 représentants au maximum) pour voter le budget afin d'assurer le paiement de certaines factures et valider plusieurs devis qui ne pouvaient attendre (l'engazonnement de la place de l'église par exemple).



## Ils ne se représentaient pas.

4 élus du conseil municipal sortant avaient choisi de ne pas briguer vos suffrages :

- Christine CLUZELAUD et Anne DESCOTTES avaient été élues en 2014.
- Eric PRADEAU était élu depuis 2002 et occupait la fonction de 4<sup>ème</sup> adjoint depuis 2008, précieux pour le maire car disponible à tout instant pour le suppléer.
- Auguste BOURCIER, 2<sup>ème</sup> adjoint avait été élu en 1977. Il aura ainsi été l'adjoint de 3 maires, René CHAZALNOEL, Jean-Pierre FANAUD et André MAVIGNER, avec toujours la même sérénité, la même fidélité et la même élégance. Son investissement avait été salué par l'attribution de la médaille départementale, régionale et communale (échelon OR) que lui avait remise le Préfet Philippe CHOPIN.

Une page s'est tournée !

# BUDGET 2020

## DES BUDGETS DE RECONDUCTION

(situation exceptionnelle oblige !)

Défini traditionnellement la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril après que l'Etat ait notifié le montant des dotations, ce budget 2020 revêt un caractère particulier en raison du confinement.

Ainsi, l'ancien conseil municipal a dû voter un budget prévisionnel le 16 mai en séance restreinte (certains devis et factures en urgence devant être validés) dans l'attente de la constitution du nouveau conseil.

Ce budget sera bien sûr revu afin que la nouvelle équipe se l'approprié et mesure les conséquences de la crise qui affectera aussi les collectivités. Toutefois, s'agissant généralement de reconduction des dépenses prévisionnelles 2019, sa section de fonctionnement ne devrait pas être très éloignée de la vérité. Notre budget était d'ailleurs assez simple à mettre en place, l'excédent de 2019 frôlant les 142 000 €.

## BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

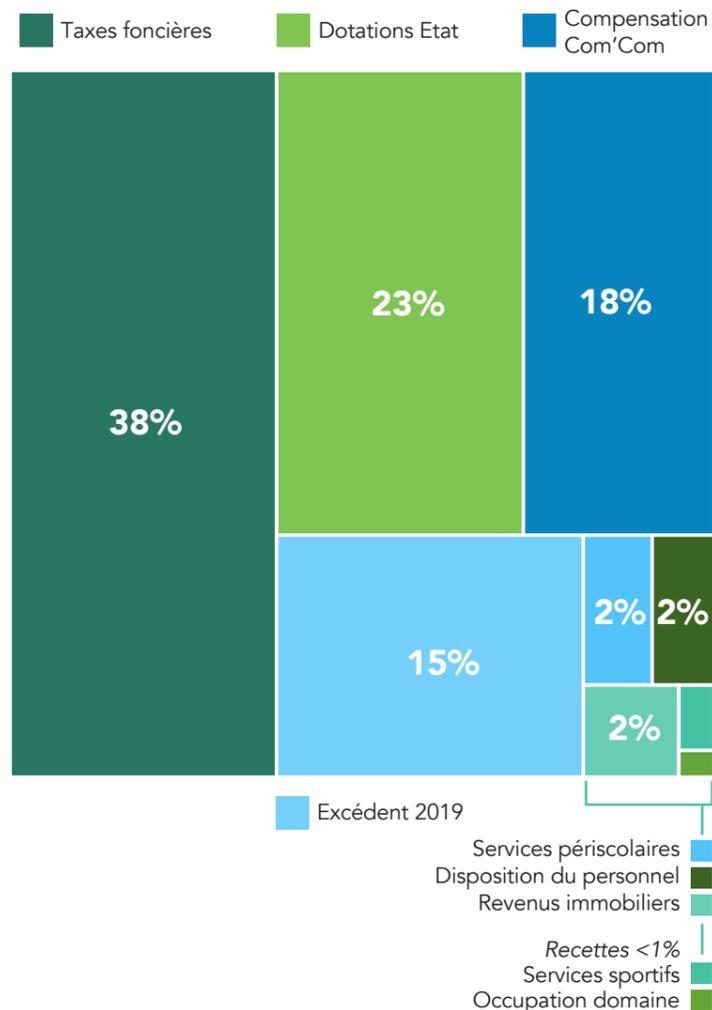
La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 979 965 € et dégage un disponible de 259 369 € pour financer les travaux.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES : 979 965 €

Les principales lignes de recettes :

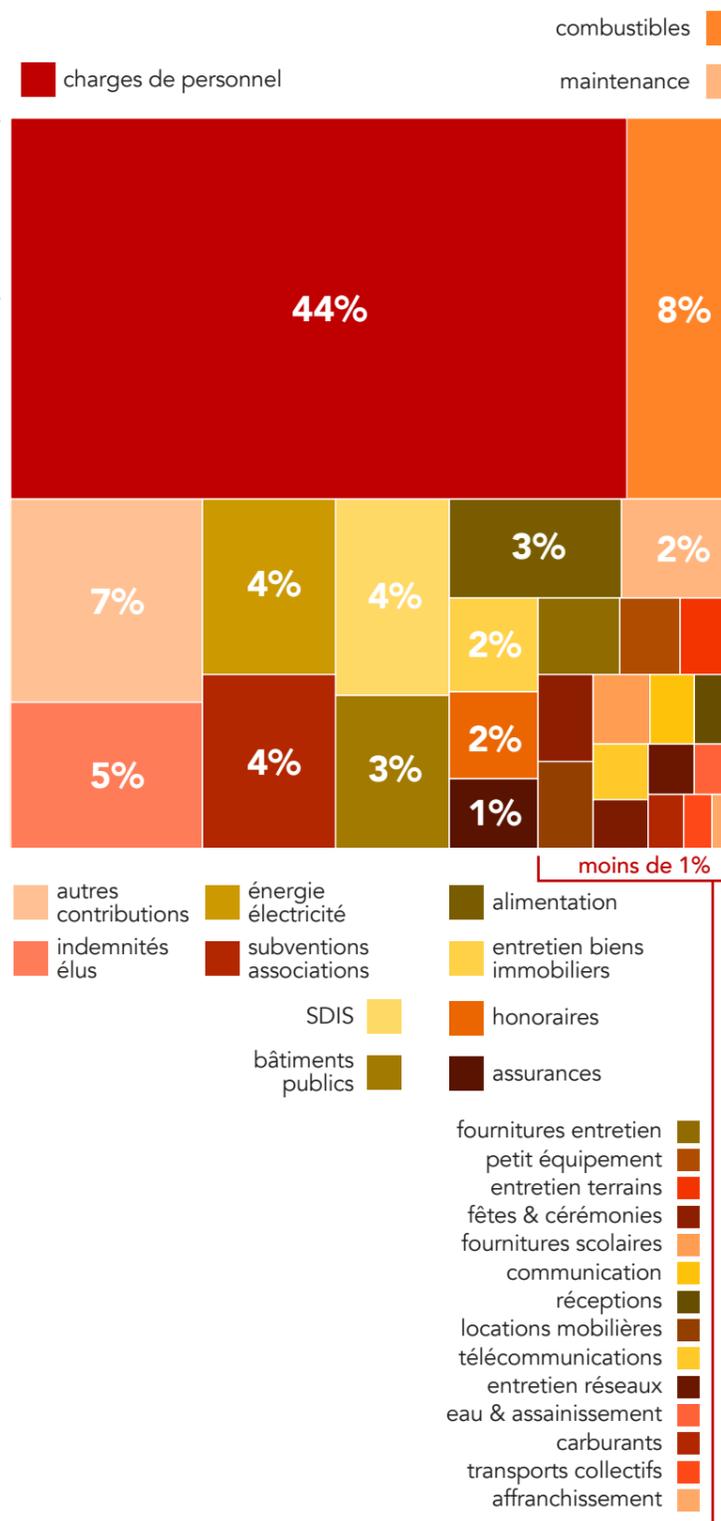
- Redevance d'occupation du domaine communal : 1 700 € (acquittée essentiellement par Orange pour le déploiement de son réseau sur le domaine public communal).
- Redevances services à caractère sportif : 4 500 € (somme qu'acquitte le conseil départemental pour l'utilisation du gymnase et du stade par le collège, qu'il faudra revoir à la baisse à cause de la fermeture du collège pendant le confinement).
- Redevances services périscolaires : 20 000 € (à revoir aussi, il s'agit de la facturation des repas aux familles)
- Mise à disposition du personnel communal : 17 500 € (reversés par les budgets annexes « assainissement » et « chaufferie-bois » pour la mise à disposition des employés municipaux).
- Taxes foncières et d'habitation : 360 860 € (le produit est en augmentation de 5 000 € par rapport à 2019 sans avoir fait varier les taux ; la nouveauté sur cette ligne concerne bien sûr la suppression de la taxe d'habitation pour bon nombre de contribuables, c'est l'Etat qui nous en reverse l'équivalent).
- Attribution de compensations : 171 213 €, somme reversée par la communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg suite au transfert à son profit de la fiscalité sur les entreprises et du mécanisme d'évaluation des charges transférées (l'état de santé de la communauté de communes peut inquiéter pour le maintien à cette hauteur-là !).
- Dotations de l'Etat : 221 219 €, soit une baisse de près de 17 000 € par rapport à 2019 (mais heureusement l'Etat est plus généreux en investissement et accompagne particulièrement bien nos projets).
- Revenus des immeubles : 17 000 € ; la recette provient principalement de la location des locaux de la trésorerie, dont on nous dit qu'elle va prochainement fermer (à moins que nos dirigeants « parisiens » comprennent un jour que la proximité est la meilleure garante de l'équité) ; d'autre part beaucoup de réservations de la salle ont été annulées pendant le confinement.
- Excédent 2019 reporté : 141 972 €, qui atteste de notre gestion rigoureuse et prudente de l'argent public.



## DÉPENSES\* : 979 965 €

Les principales lignes de dépenses :

\*A noter : en plus des dépenses de fonctionnement ci-contre, une somme d'environ 260 000 € provenant de notre capacité d'autofinancement se rajoute aux investissements 2020/2021, amenant ainsi notre budget à l'équilibre.



- eau-assainissement : 2 500 €
- énergie-électricité : 30 000 €. C'est un poste très important et l'essentiel de la dépense provient de l'éclairage public ; le conseil municipal a décidé de mettre en place, à titre expérimental, une coupure de minuit à 4 h 45, l'usine Acaplast embauchant à 5 h ; l'économie générée devrait approcher 10 000 € sur une année si cette disposition est maintenue.
- combustibles : 55 000 € ; sont inclus l'achat de plaquettes pour la chaufferie-bois (salle polyvalente et gymnase) et le fioul pour tous les bâtiments publics, dont les locaux scolaires ; le passage à la géothermie pour ceux-ci fera diminuer ce poste, mais, mathématiquement, augmenter celui de l'électricité (pour l'alimentation de la pompe à chaleur).
- Carburants : 3 000 €
- Alimentation : 22 000 € ; il s'agit de l'achat au collège des repas destinés aux élèves du primaire ; il faudra bien sûr revoir ce poste à la baisse du fait de la fermeture des écoles et du nombre très faible d'élèves concernés par la reprise, lesquels n'ont eu que des plateaux-repas froids (achetés moins chers : 2 € au lieu de 2,74) ; bien sûr la ligne « recettes » suivra la même courbe, d'autant plus que le conseil municipal a pris la décision de ne pas facturer intégralement les mois de mai et juin aux familles.
- fournitures d'entretien : 6 000 €
- fournitures de petit équipement : 6 000 €
- fournitures scolaires : 4 000 €
- locations mobilières : 5 000 € (location des photocopieurs, machine à affranchir, nacelle, balayeuse, engins divers selon les besoins)
- entretien des terrains : 6 000 €
- bâtiments publics : 22 145 € ; c'est, comme d'habitude, la « cagnotte » pour couvrir des besoins nouveaux survenant en cours d'exercice ; c'est aussi la ligne qui nous permet de dégager chaque année un confortable excédent.
- honoraires : 10 000 € (notaires, avocats si besoin, organismes de contrôle pour le respect des normes, prestataires de service).
- entretien des réseaux : 3 000 € (on retrouve encore ici l'entretien de l'éclairage public).
- entretien des biens mobiliers : 11 000 € (ce sont tous les véhicules et autres matériels).
- maintenance : 15 000 € (ce sont tous les contrats, ascenseurs, photocopieurs...).
- assurances : 8 100 € (la mise en concurrence des compagnies a été effectuée en 2019 et a généré une très grosse économie ; nous sommes désormais assurés auprès de MMA Guéret pour les véhicules, AXA Dun le Palestel pour les bâtiments).
- publications : 4 000 € (bulletin municipal, site internet, page facebook).
- fêtes et cérémonies : 6 000 € (décorations, chocolats et cadeaux).
- transports collectifs : 2 000 € (déplacements scolaires, piscine).
- réceptions : 4 000 € (dont repas des aînés).
- frais d'affranchissement : 2 000 €
- frais de télécommunications : 3 500 €
- taxes foncières : 8 000 € (et oui, la commune paye aussi des impôts fonciers !).
- charges de personnel : 300 000 €
- indemnités des élus : 36 000 €
- service départemental d'incendie et de secours : 28 300 €
- autres contributions : 50 000 € (essentiellement Evolis pour les travaux d'entretien de la voirie, dont les travaux de la rue Auguste Faure).
- subventions aux associations : 30 000 € (le détail n'est pas encore voté au vu des incertitudes quant aux activités des associations : pas de festival d'été pour l'ACPB, Moutonnades en suspend...).

SECTION D'  
INVESTISSEMENT

Un prévisionnel de 2 177 711 €

Ce budget s'équilibre à cette somme, qui correspond aux travaux en cours ou à ceux programmés dans l'année. Certes, c'est une somme très importante pour une commune de notre taille

Il faudrait toutefois déduire le prêt-relais de 414 000 € (qui sera remboursé en 2021 suite au versement de la subvention équivalente de l'Europe) pour la maison des patrimoines.

Tous les investissements prévus seront financés sans emprunt.

## Les différents programmes :

**Acquisition de matériel : 33 970 €**

Il reste à acquitter la facture de numérisation du cimetière pour 23 000 €.

Il est envisagé de poursuivre l'opération et notamment de récupérer des tombes abandonnées ; cette mission sera confiée à un cabinet spécialisé (le conseil municipal sortant n'avait pas envisagé d'autres achats).

**Achat de terrains : 5 290 €**

La vente du terrain « Bressy » près de la rue Auguste Faure est en cours ; la commune a fait une proposition pour des parcelles issues de la succession « Vitte-Hénault ».

**Eglise**

Le programme est en cours de clôture, en attente du versement de certaines subventions pour 70 924 € ; il présente un excédent de 15 576 € mais quelques travaux supplémentaires peuvent être envisagés (le problème d'infiltration d'eau n'est pas solutionné).

**AVAP - SPR**

Il s'agit du document d'urbanisme remplaçant la ZPPAUP mais la compétence est maintenant transférée à la communauté de communes qui doit terminer cette opération ; il reste une subvention de 3 428 € à percevoir mais on ne pourra justifier d'une dépense.

**Abbaye  
Maison des Patrimoines**

Ce sont les locaux de l'abbaye destinés à accueillir des artisans d'art ; le chantier a pris beaucoup de retard à cause du confinement. Les subventions restant à percevoir s'élèvent à 738 050 € ; le conseil municipal a voté un crédit supplémentaire de 30 000 €.

**Enfouissement des réseaux**

C'est la fin de l'opération des rues « Auguste Faure » et du Puy de Gaud ; il reste un crédit disponible de 10 872€ (pas de crédits nouveaux au budget 2020).

**Aire d'accueil  
de camping-cars**

Elle devrait être aménagée au Puy de Gaud, pour un coût TTC évalué à près de 150 000 € et une subvention de l'Etat-DETR à hauteur de 40 % du HT (soit 50 000 €). Les travaux ne seront réalisés qu'après l'accord d'attribution des subventions.

**Chauffage écoles**

La commune poursuit son objectif de réduction de l'utilisation d'énergies fossiles ; c'est un chauffage à base de géothermie qui va être installé dans les locaux scolaires ; coût de l'opération : 400 000 € TTC (subvention de l'Etat-DETR : 260 760 €, du SDEC : 35 000 €) ; une subvention de l'Adème est sollicitée, mais elle viendrait en déduction de celle de l'Etat (qui pourrait être affectée à un autre projet) ; la commune récupérera bien sûr la TVA.

**Chauffage mairie**

Dans le même esprit, le mode de chauffage de l'immeuble de la mairie passera au bois-granulés. Coût total : 110 000 € TTC ; subventions Etat-DETR : 42 194 €, SDEC : 16 877 €.

**Travaux aux Ecoles  
éradication du radon**

Dépense financée en 2019 aussi, pour un coût global de 85 000 € TTC, avec une subvention de l'Etat de 50 750 € (70% du Hors taxes)

**Borne de recharge de  
véhicules électriques**

Elle est en fonctionnement sur la place de Villers, à l'arrêt des bus, pour un coût de 10 000 € (subvention du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse de 80%).

**Signalétique : 6 300 €**

crédit disponible de 2019 pour améliorer la signalisation et la signalétique du bourg.

**Immeuble « Jolly »**

L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine a acquis, pour 15 000 €, l'immeuble vacant face à la quincaillerie (angle des rues du Marché et Auguste Faure) et le rétrocèdera à la commune dans un délai de 5 ans ; le conseil municipal a retenu le cabinet d'architecture DAA de Limoges pour réfléchir à son aménagement (espaces commerciaux au rez-de-chaussée, 3 logements aux étages) ; ce sera un projet important de la mandature, pour lequel nous sommes à la recherche de financements.

**Immeuble « Vival »**

La commune a acquis le rez-de-chaussée de l'immeuble à cette enseigne, pour 30 000 € ; celui-ci pourrait être rétrocédé au même prix pour permettre le développement d'une activité existante.

**Amélioration des  
entrées de bourg**

Crédit 2019 reporté de 20 000 € (carrefour de Sauzet, plantations route de Marsac).

**Aménagement de la place  
de l'église**

Les travaux sont maintenant terminés (engazonnement, installation de bancs) ; tout était financé au budget 2019 ; pas de crédits nouveaux.

C'est encore un programme extrêmement ambitieux pour notre commune, mais très raisonnable car il sera réalisé sans emprunts. Il faut encore souligner l'importance des subventions obtenues, notamment celles de l'Etat, qui ne nécessitent pas non plus des dossiers trop complexes et trop décourageants pour des petites collectivités.

## BUDGETS ANNEXES

### ASSAINISSEMENT

#### SECTION D'EXPLOITATION

**DEPENSES : 117 292 €**

- Eau-énergie : 1 500 €
- Entretien-réparations : 17 485 €
- Frais de personnel : 10 000 €
- Rémunération intermédiaires : 1 500 €
- Redevance modernisation : 6 000 € ; c'est une somme qui est prélevée sur les factures d'assainissement adressées aux abonnés et qui est reversée en intégralité à l'agence de l'eau Loire-Bretagne (agence qui, par ailleurs, a subventionné les travaux).
- Charges financières (emprunts en cours) : 10 134 € (ce budget devant être totalement autonome, il a été demandé au Crédit Agricole de reporter ses échéances à la fin de l'année, après perception des redevances payées par les utilisateurs).
- Dotation aux amortissements : 45 604 €
- Virement à la section d'investissement : 20 517 €

**RECETTES : 117 292 €**

- Vente de produits : 65 000 €.
- Il s'agit de la somme collectée auprès des abonnés. Le conseil municipal a dû faire une augmentation de tarifs (de 55 à 60 € pour la part fixe, de 0,74 à 0,80 € pour la part variable calculée sur la quantité d'eau consommée) car il faut procéder au curage de la lagune de la route de Marsac, ce qui entraînera la réalisation d'un emprunt nouveau. Toutefois, le projet est suspendu à l'autorisation d'épandage des boues.
- Report de l'excédent constaté au 31/12/2019 : 32 537 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est équilibrée à la somme de 68 886 €, dont une annuité d'emprunt en capital de 36 878 € et une recette de 65 000 € provenant des redevances payées par les utilisateurs. Ce budget sera à revoir par le nouveau conseil municipal dans le cas où le curage de la lagune intervienne en 2020.

### CHAUFFERIE-BOIS

C'est un budget qui ne pose aucune difficulté, au point qu'il est envisagé de diminuer le montant de la participation des utilisateurs (Ehpad et commune) sur la part « abonnement », certaines charges étant un peu surévaluées.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DEPENSES : 152 216 €**

- Energie-électricité : 3 000 €
- Fournitures d'entretien : 51 312 € (c'est une « réserve » qui est, de fait, trop importante)
- Fournitures de petit équipement : 3 000 €
- Autres matières et fournitures : 40 000 € (c'est l'achat des plaquettes de bois)
- Maintenance : 5 000 € (contrats d'entretien)
- Charges de personnel : 7 500 €
- Charges financières (intérêts emprunts) : 13 222 €
- Dotation aux amortissements : 28 181 €

**RECETTES : 145 814 €**

- Prestations de services : 90 000 €, qui sont générés par la vente des calories à l'Ehpad et à la commune (gymnase et espace « Jean-Pierre Fanaud »).
- Excédent antérieur reporté : 55 814 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est équilibrée à la somme de 93 833 €, dont un solde sur les exercices antérieurs positif reporté de 65 652 €. L'annuité des emprunts (en capital) s'élève à 20 797 €.

## SANTÉ

### UN MEDECIN, ENFIN !

**C'EST DONC FAIT !  
Il a ouvert son cabinet le 1er juillet.**



### Le Dr. Mekhiche est dans la place

Bénévent n'échappe pas à la règle : de nombreuses communes rurales, mais pas seulement, sont dépourvues de médecins et mettent d'importants moyens pour en installer.

C'est ainsi que les maisons de santé sortent de terre, se remplissent plus ou moins, sont parfois vides de médecins. Car l'affaire n'est pas simple !

Le conseil municipal n'est pas entré dans cette démarche et n'a pas voulu faire passer la charrue avant les bœufs. Il avait déjà été réactif en faisant l'acquisition de l'immeuble du Dr HOCLET au départ de celui-ci, avec un cabinet en parfait état d'utilisation, aux normes d'accessibilité, qui pouvait permettre l'installation immédiate d'un médecin (à défaut d'accueillir d'autres professionnels de santé, mais ça c'est un autre sujet...).

Et, bien qu'elle soit dépossédée de la compétence en la matière, qu'exerce maintenant la communauté de communes, la commune s'était de suite lancée dans la recherche de « l'oiseau rare », avec le concours d'un cabinet spécialisé. Et tout le monde se souvient de ce qu'il advint du Dr BALTESIU, « l'oiseau rare ». La leçon a été retenue !

Le conseil municipal a d'abord recherché un cabinet plus « responsable » et a noué des contacts avec la société MEDINOPIA, une petite structure familiale bordelaise, représentée par Mr SINEUS, lequel est, dans un premier temps, venu « tester » notre commune pour se convaincre de la valeur de notre projet et de sa faisabilité, de l'intérêt qu'il pourrait présenter pour un médecin.

Mr SINEUS a pu par la suite nous mettre en contact avec plusieurs médecins qu'il a toujours accompagnés dans leur visite. Sa présence attestait de sa volonté de faire aboutir notre dossier et justifiait la confiance qu'on lui avait accordée, particulièrement celle d'Aurélien LEGRAND que le conseil municipal avait mandaté.

Comme nous, Mr SINEUS est passé d'espoirs en déceptions. Il faut faire l'amer constat que le département n'est pas attractif, le Limousin guère plus, car nous avons un temps fait une recherche commune avec ARNAC-LA-POSTE qui n'a pas encore concrétisé son projet.

L'espoir est revenu avec la présentation du Dr MEKHICHE. Médecin au CHU de Limoges, marié, père de 5 jeunes enfants, il envisageait de rester en Limousin. Encore fallait-il que nos propositions puissent le satisfaire.

Il y avait certes moins d'obstacles ; de nationalité française, il était déjà inscrit à l'Ordre des Médecins de la Haute-Vienne depuis 2017 et nous ne nous exposions pas aux fins de non-recevoir que nous avons connues par le passé.

**Un docteur avec de solides références**

Le Dr MEKHICHE a 45 ans. Après l'obtention de son diplôme de docteur en médecine en 2001, il a suivi plusieurs formations : DIU de la prise en charge de l'infection à VIH et Hépatite C à Bordeaux, formation en soins palliatifs à Bordeaux encore, capacité de médecine de gérontologie à Limoges, DIU maladies cardiovasculaires à Paris, DIU oncologie et hématologie du sujet âgé à Paris encore, procédures d'autorisation d'exercice en médecine générale et gériatrie, DU de médecine d'urgence à Nantes. Il a pratiqué au CHU de Limoges entre 2012 et 2019.

Il installera sa famille à Bénévent (logement de la mairie) fin août et scolarisera ses enfants dans le RPI Bénévent-Marsac.

Cabinet médical Dr. F. MEKHICHE  
4, rue de la Liberté  
23210 BÉNÉVENT L'ABBAYE

Ouvert du lundi au samedi midi.  
Prises de rendez-vous téléphonique :  
au 05 55 80 36 93  
et au 07 60 26 60 95.

**C'est à vous maintenant de prouver  
que nous avons besoin d'un médecin !**

# LE POINT SUR...

Apparu en 2004 dans le sud de la France, il a colonisé une grande partie du territoire avec un impact important sur les ruchers. Sa destruction doit être raisonnée et nécessite du matériel spécifique.



## COMMENT AGIR ?

**EN PRÉVENTION :**  
Dès le printemps, préparez un piège à frelon dans une bouteille plastique coupée en 2 avec le goulot inversé. Placer un appât à base de bière brune, sirop de cassis et vin blanc (qui repousse les abeilles). Placez le piège loin d'endroits fréquentés et vérifiez-le tous les 15 jours. En cas de présence de frelon, veillez à prendre un maximum de précautions.  
**AVEC UN NID DÉJÀ INSTALLÉ :**  
Évitez de détruire vous-même le nid et faites appel à un professionnel.



## LE FRELON ASIATIQUE

UN INSECTE INVASIF ET DESTRUCTEUR

### UN PRÉDATEUR MAJEUR DES ABEILLES

Vespa velutina est une espèce diurne qui, contrairement au frelon d'Europe, interrompt toute activité à la tombée de la nuit. Il se nourrit de fruits mûrs et capture différents insectes pour nourrir les larves. En vol stationnaire à une vingtaine de centimètres de l'entrée de la ruche, une ouvrière de V. velutina succède régulièrement à une autre pour capturer les butineuses qui reviennent chargées de pollen. Le frelon tue l'abeille, la dépèce et ramène le thorax au nid. La conformation des ruches permet de réduire la pénétration des frelons. La prédation se limite alors aux abeilles adultes, mais leur présence insistante, parfois en grand nombre (15 à 20), devant les ruches stresse les abeilles, réduisant leurs sorties, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen à un moment où les abeilles élèvent leurs dernières ouvrières de l'année et font leur réserve. En cas d'affaiblissement de la ruche, les frelons finissent par y pénétrer et la détruisent.

### UN CYCLE BIOLOGIQUE ORIGINAL

C'est en automne (octobre à novembre) que les femelles reproductrices de la nouvelle génération quittent le nid en compagnie des mâles pour s'accoupler ; elles sont les seules à hiverner tandis que les mâles, les dernières larves et les ouvrières meurent. Les femelles fécondées hivernent isolément ou par groupes de deux ou trois enterrées ou dans les troncs pourris. Au printemps (mars à juin), chaque reine fondatrice ébauche un nouveau nid, pond quelques œufs et soigne ses premières larves qui deviendront, un mois à un mois et demi plus tard selon la température, des ouvrières adultes capables de prendre en charge la construction du nid et l'entretien de la colonie. La reine consacra alors le reste de sa vie à pondre. Les jeunes nids, de la taille d'une orange, sont installés sur le rebord d'un toit, dans divers abris ou des ruchettes vides. Ils comptent une dizaine de cellules entourées d'une fine coupole de papier puis d'une enveloppe sphérique. 70 % des colonies déménagent, courant août, lorsque le nid primaire est placé trop près du sol ou dans un endroit confiné ; la colonie s'installe alors dans un nouveau nid construit par les ouvrières souvent à plus de 10 m dans un arbre, sous une charpente, dans les cheminées... Avec l'apparition des ouvrières, l'activité de la colonie s'intensifie et la taille du nid augmente pour atteindre son maximum au début de l'automne. Les nids apparaissent en moyenne cinq fois plus nombreux que ceux du frelon d'Europe. Les plus

grands peuvent produire plus de 13.000 individus au cours de la saison et peuvent contenir à l'automne près de 2.000 ouvrières qui élèvent entre 500 et 1.000 futures fondatrices et autant de mâles.

### UN PIÉGEAGE INDIVIDUEL PEU EFFICACE

Le piégeage printanier des femelles fondatrices est inutile voire contreproductif. Elles sont très nombreuses et le printemps est la période où leur mortalité est la plus élevée, en grande partie du fait de la compétition intervenant entre individus d'une même espèce. Détruire certaines fondatrices à cette période ne ferait que laisser la place à d'autres. De plus, il n'y a actuellement aucun piège réellement sélectif vis-à-vis du frelon asiatique. Le piégeage des ouvrières n'est recommandé qu'en cas d'attaque de frelon asiatique sur un rucher, de préférence avec comme appât du jus de vieille cire fermentée ou attractif composé d'extraits de plantes et d'actifs naturels, les pièges sont à poser uniquement au niveau du rucher. Ceci pourrait permettre de diminuer la pression de prédation et d'affaiblir les colonies du frelon. Ces pièges sont à poser à partir du mois de juin, période la plus fragile du cycle de développement des colonies, et jusqu'à la fin de la saison de prédation (octobre à mi-novembre).

### DES RISQUES POUR L'HOMME RELATIVEMENT FAIBLES

En France, tous les observateurs s'accordent sur le fait que le frelon asiatique n'est pas agressif et qu'il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 m de distance sans risque. Les rares personnes piquées l'ont été en tentant de détruire un nid ou en touchant une ouvrière par inadvertance. La piqûre, si elle est douloureuse, n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille. Il faut toutefois demeurer extrêmement prudent face aux très gros nids installés dans les arbres.

### UNE DESTRUCTION DES NIDS À PRIVILÉGIER

La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations. Le frelon asiatique a été classé comme danger sanitaire de deuxième catégorie pour les abeilles. Si vous observez un nid sur le domaine public, signalez-le à votre mairie.

samedi 22 août

## Les Moutonnades

Malgré la période que nous traversons, la 18<sup>e</sup> édition des Moutonnades aura bien lieu cette année !

En raison du contexte sanitaire particulier, cette édition aura le samedi 22 août uniquement (la fête foraine se prolonge le dimanche).

Les règles sanitaires en vigueur seront mises en application et permettront d'assurer une protection maximale pour le public.

Les lieux d'organisation restent inchangés (Village des Moutonnades, Feu d'artifice derrière le scénovision, fête foraine).



PROGRAMME

Toute la journée :

Brocante et vide-greniers / Marché de rues / Expositions  
Buvette et restauration rapide (de 11h à 22h)

Animations :

Les Gueules Sèches / La Batucada Naswakara / Fête foraine

Dégustation :

À midi, les fameuses Frivolités béneventines

En soirée :

Apéro au Village des Moutonnades, soirée musicale  
Feu d'artifice (à partir de 22h)

BENEVENT du Puy 24  
L'ABBAYE de Gaud

## ANIMATION & CULTURE

7 au 15 août

## Musique à la source

Le festival **Musique à la source** revient en Creuse pour sa deuxième édition du 7 au 15 août 2020.

Cette année, son directeur artistique, Valentin Tournet, et l'équipe du festival vous donnent rendez-vous pour vous ressourcer en musique et découvrir des artistes d'exception dans des monuments emblématiques du patrimoine creusois.

De Felletin à Bénévient-l'Abbaye, de Boussac à Saint-Georges-Nigremont, la Creuse accueillera l'actrice Lou de Lâage, les chanteuses Marie-Claude Chappuis et Adèle Charvet, les musiciens Jean-François Zygel, Anne le Bozec, Pierre Gallon, Marie-Dominique Murez, l'ensemble La Chapelle Harmonique etc.

Ce millésime 2020, malgré les circonstances particulières ayant marqué cette année, demeure une occasion privilégiée de retrouver le chemin du concert autour d'une expérience partagée et vivante.

Il clôturera son édition 2020 à l'abbatiale de Bénévient l'Abbaye le 15 août à 21 h avec le spectacle : « Fables de La Fontaine ».

Qui savait que les célèbres Fables de La Fontaine avaient été mises en musique 50 ans après leur écriture ?

Cette soirée de clôture aussi ludique qu'étonnante nous donne l'occasion de faire un saut au cœur du Grand Siècle, à la croisée des airs de cour et des chansons à boire du Versailles de Louis XIV.

**Tarifs :**

- 30 € (Plein)
- 10 € (Réduit\*)

\*Demandeurs d'emploi, étudiants, personnes à mobilité réduite  
• Gratuit pour les moins de 18 ans



Distribution :

Lou de Lâage  
récitante

Marie-Claude Chappuis  
mezzo-soprano

La Chapelle Harmonique  
Valentin Tournet  
viole de gambe et direction





## HISTOIRES BÉNÉVENTINES

# IL Y A 100 ANS

Apparu après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont majoritairement été érigés suite à la « grande guerre » de 1914-1918 afin de commémorer et d'honorer les soldats mais également les personnes tuées ou disparues pour faits de guerre. Bénévent n'échappe pas à la coutume et c'est en 1920 que le conseil lance le projet qui sera inauguré le 28 mars 1921.

## MONUMENT AUX MORTS

### LES ORIGINES

Le cauchemar est terminé, la vie reprend ses droits. Les communes ont élu leurs conseils municipaux et les nouvelles équipes sont en place depuis début décembre.

A Bénévent siègent : Alexandre Périgaud, Jean-Baptiste Tenaille, Armand Alloncle, Charles de Combredet, Henri Garraud, Jules Chavaillaud, Joseph Boissin, Léon Condat, Victor Jeannet, Eugène Jabely, Paul Prout, Elie Goudard, Sylvain Bathias, Albert Mansoux, Pierre Lérés et Paul Queyroy. C'est Jean-Baptiste Tenaille qui est élu Maire ; il est secondé par Alexandre Périgaud.

La commune compte ses morts et veut leur rendre hommage ; le 10 février, le conseil municipal se positionne pour être attributaire de 4 arbres de gros calibre et de 2 canons, au titre des trophées de guerre que propose le gouvernement.

La question de la construction du monument aux morts se pose vite et sera à l'ordre du jour de plusieurs réunions. Le 21 mars, le conseil sollicite une subvention de l'Etat, après avoir estimé la dépense à 20 000 francs, déduit le produit de

la souscription (6 323 frs) et fixé le montant de sa participation à 6 500 frs.

Le 17 avril, les membres du comité constitué pour suivre ce projet se réunissent en même temps que le conseil municipal « pour examiner les plans et dessins dressés par Mrs Delaitre et Prunier, architectes ; le monument projeté, en granit du Compeix, sera à la fois simple et imposant, sévère et original », nous rapporte la délibération. Les plans sont alors approuvés et l'emplacement choisi définitivement, « au fond de l'allée principale de la place de Juillet » ; il est précisé « qu'en raison de la spécialité des travaux », leur exécution sera confiée à Mr. Chastagnac, chargé de dresser un devis (l'autorisation de traiter de gré à gré sera sollicitée auprès de la Préfecture).

Le 28 août, le projet se précise, il est nécessaire de prendre plusieurs délibérations :

- Pour obtenir un décret approubatif du Ministère de l'Intérieur, lequel nécessite une délibération du conseil, un croquis du monument et indication de son emplacement, un avis de la commission artistique, un devis estimatif, l'indication des vœux et moyens d'exécution, (ce que l'on dénommerait aujourd'hui le plan de financement)

- Pour noter les fonds nécessaires et contracter un emprunt

- Pour approuver les plans et devis et autoriser le maire à traiter de gré à gré avec les entrepreneurs (selon les conditions de l'article 115 de la loi du 5 avril 1884).

En conséquence, le conseil, à l'unanimité, approuve le projet et décide que :

- L'érection du monument sera immédiate
- La commune assurera l'intégralité de la dépense en attendant l'octroi de la subvention
- Fixe définitivement l'emplacement sur la place de Juillet
- Vote les crédits nécessaires et décide de contracter un emprunt de 16 000 frs
- Demande l'autorisation de traiter de gré à gré avec l'entreprise Chastagnac « qui a étudié le projet de concert avec les architectes ».

Si le monument aux morts témoigne aujourd'hui de l'exécution des délibérations prises, il n'y a par contre aucune trace des arbres de gros calibre et des canons.

## 1920



On connaît les crues centennales, dont la croyance populaire pense qu'elles se produisent une fois par siècle (ce n'est pas la bonne définition) ; y aurait-il des crises centennales ?

## SORTIE DE CRISE

Celle de 1920, on en connaît bien les causes : une guerre impitoyable qui a massacré la jeunesse du pays et dévasté ses territoires.

Malgré cela, le gouvernement a réduit la durée légale du temps de travail à 8 heures par jour, sur une semaine de 6 jours (le repos dominical est acquis depuis 1906) ; cette décision, selon les historiens, ne constitue qu'une officialisation et une régularisation des pratiques existantes.

Néanmoins, le conseil municipal de Bénévent affirme son désaccord par une délibération du 18/02/1920, dont voici le texte :

- « Considérant que la gravité de la situation économique du pays dont témoigne la crise actuelle du change exige que le maximum d'efforts soit accompli pour accroître la production

- Que l'expérience a déjà démontré que la réduction du temps de travail telle qu'elle a été réalisée a eu sur la production nationale les conséquences les plus désastreuses

- Considérant que cette mesure n'a été acceptée en France que sur la foi d'engagements internationaux dont la réalisation, aussi bien dans le domaine législatif que dans celui des faits, est encore loin d'être certaine, qu'en admettant même que ces engagements eussent été tenus, la situation dans laquelle la France se trouve avec la diminution considérable du nombre de ses producteurs et l'état de ses régions dévastées, lui donnait droit à un régime particulier.

- Considérant que s'il a été admis que la journée de 8 heures ne pouvait être envisagée dans l'agriculture en raison de la nature même des travaux soumis aux conditions atmosphériques et des besoins vitaux de la population, ce dernier motif vaut également et avec autant de force pour les industries comme celles des mines et des transports qui sont aussi essentielles à la vie du pays.

- Considérant que, si dans les autres industries certains perfectionnements de machinisme ou la création d'un nouvel outillage pourront, dans une certaine mesure, permettre de maintenir la production tout en réduisant la durée du travail, il faut bien se rendre compte que ces perfectionnements ou ces transformations ne peuvent être obtenus du jour au lendemain.

- Qu'il est donc nécessaire, à l'heure actuelle, pour perfectionner l'outillage existant, de créer celui qui fait défaut, d'intensifier la production au lieu de songer à la diminuer

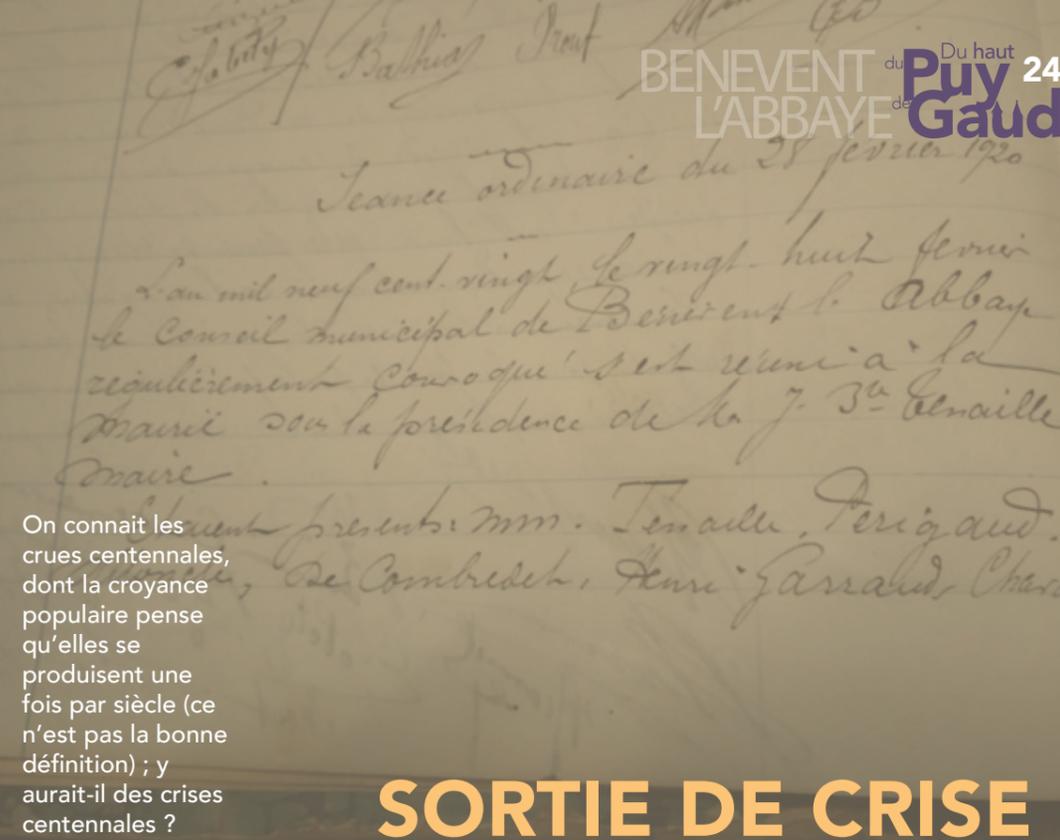
- Considérant que ces différentes raisons n'échappent pas à la grande majorité des ouvriers qui se rendent parfaitement compte des répercussions que la réduction hâtive de la journée de travail a sur la cherté de la vie

### E M E T L E V Œ U

- Que le Parlement s'attache sans retard à l'étude de cette question de la production qui domine toutes les autres, et à celle du rendement maximum des grands services publics d'intérêt général réorganisés sur des bases industrielles

- Que sans porter atteinte au principe même de la journée de 8 heures, la loi soit complétée par l'adoption de dérogations transitoires, de telle sorte que la réduction de la journée de travail ne soit effectuée que par paliers en tenant compte des besoins des diverses industries et des différentes régions.

- Que le Parlement étudie enfin la question financière dont la solution dépend étroitement de la première et permettra seule au pays de sortir des difficultés dans lesquelles il se débat ».



# LE JOURNAL DU CONFINEMENT

La vie à Bénévent, pendant et après



## Une reprise de l'école en fanfare

Pendant et après le confinement, nous avons mis tout en œuvre avec les enseignantes des écoles du RPI Bénévent-Marsac afin d'aider les familles dans les tâches difficiles qui les attendaient : aide logistique, gestion des mesures de distanciation, repas... Entre ordres et contre-ordres, la tâche n'a pas été des plus simple ! Revue de détail.

Afin de pallier d'éventuelles difficultés de connexion ou d'impression, nous avons proposé un nouveau service en mairie : imprimer le travail transmis par les maitresses hebdomadairement par internet (pour chaque classe) et le mettre à disposition au secrétariat. Dès le lendemain de l'annonce du déconfinement (et donc de la reprise des cours), nous savions que les ennuis commençaient !

Néanmoins, contrairement à quelques maires, nous étions fermement décidés à réouvrir l'école nos écoles du RPI Bénévent-Marsac. L'état nous a imposé un protocole sanitaire de 54 pages, transmis le 6 mai pour une ouverture... le 11 !

Pendant cette première phase, l'école en présentiel n'était plus obligatoire en France. Une grande première depuis Jules FERRY ! Nous avons préféré différer la reprise au 18 pour accueillir les enfants volontaires dans les meilleures conditions et présenter notre protocole d'accueil sur site aux familles. Accessoirement, nous attendons toujours le cadrage départemental de l'Inspection académique autorisant l'ouverture.

Après de nombreuses réunions et un conseil d'école extraordinaire, il a été décidé dans un premier temps de garder la maternelle fermée et de ré-ouvrir le CP à Marsac avec 2 ou 3 salles pouvant accueillir 6 élèves chacune, et 3 enseignants alors disponibles. Ce qui ne posait pas de souci avec 15 enfants maximum en CP. De même aucune difficulté pour la cantine avec les règles de distanciations respectées (un enfant par table) et une garderie ouverte à 9 enfants. Par contre à Bénévent la problématique

était bien supérieure : Mme. MOREAU étant arrêtée pour raisons médicales, 2 enseignantes devaient accueillir possiblement 65 enfants en période de crise sanitaire !!! Sans compter que la garderie n'était ouverte que pour 5, que le collège ne pouvait pas nous recevoir au restaurant scolaire et que les classes ne devaient pas se croiser pendant les pauses !

Les choix se sont donc imposés à nous ; notre préconisation : pas d'accueil des élèves de Mme. MOREAU, ouverture le matin pour 2 demi-groupes. La même chose l'après-midi pour les 2 autres demi-groupes de chaque classe. Ainsi il n'y aurait pas de restauration à gérer.

Mais nous étions bien conscients des difficultés que cela pouvait poser aux familles.

Finalement avec 9 élèves en CP et 8 en CM1 - CM2 pour cette rentrée du 18 mai, les deux enseignantes présentes ont proposé de prendre les élèves toute la journée. Le collège a confectionné des repas froids, transportés par la commune et servis dans la classe. Notons que nos agents et les enseignantes ont accepté une sensibilisation aux gestes barrières dispensée par madame PETIT, infirmière Asalée à la maison médicale de Marsac, et ce gratuitement ; merci à elle.

L'inspection académique n'a par la suite jamais assuré le remplacement de Mme. MOREAU, et malgré un protocole sanitaire toujours aussi lourd (distanciation, désinfection des locaux réguliers, lavage de mains, pas de croisements entre classes ...) les élèves volontaires de sa classe ont quand même pu reprendre le

chemin de l'école le 8 juin. Ceci une nouvelle fois dans le but essentiel de soulager les familles.

Chacun a dû faire des efforts : la mairie de Marsac a enfin accepté une mise à disposition de l'ATSEM les matins, les enseignantes ont « poussé les murs (et le mobilier) de la classe » pour augmenter les capacités d'accueil, deux de nos agents ont accepté d'encadrer une poignée d'enfants 2 après-midis par semaine...

Tout ça pour 15 jours seulement car enfin, le 22 juin, l'école a pu reprendre presque normalement avec nos 3 enseignantes présentes et le service de restauration assuré au collège !

Nous ne savons quelles leçons retenir de cette période mais nous pouvons tirer un grand coup de chapeau à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour cette reprise :

- Les enseignantes en premier, jamais soutenues par leur hiérarchie et qui les a laissé gérer. Elles ont assuré leur travail en présentiel et en distanciel en même temps. La directrice a même dû abandonner son jour de décharge, pourtant obligatoire pour régler toutes les difficultés administratives (et elles ont été nombreuses) !
- Nos agents ensuite qui se sont adaptés à nos demandes changeantes du jour au lendemain, modification des emplois du temps, transport des repas, déménagements, réaménagements, encadrements des enfants...

### A tous MERCI.

Ils ont fait honneur au service public, qui trouve toute sa raison d'être dans ces actions de proximité.



Impactés ou pas par la crise de la COVID19, nos commerçants ont su, par leur courage et leur adaptabilité, nous permettre de passer cette éprouvante étape. En souhaitant à ceux dont l'activité a souffert un rapide retour à une meilleure fortune, nous leur avons à tous posé la double question : Comment avez-vous vécu cette période ? Comment appréhendez vous l'après Covid ?

Nicolas LIAIGRE  
Carrefour Contact



Nous avons la chance d'avoir une activité soutenue. La perte de la clientèle extérieure des jours fériés a été largement compensée par les achats soutenus de notre clientèle habituelle et d'une clientèle de proximité qui a privilégié notre taille réduite et moins fréquentée plutôt que les hypermarchés qu'ils fréquentaient habituellement. Dans une situation compliquée et stressante, nous avons pu compter sur le dévouement et l'implication sans faille de notre personnel. La gestion de l'achalandage a été compliquée car la logistique fut chaotique, les réceptions n'ayant souvent rien à voir avec les commandes.

Je suis optimiste sur la suite des événements, même si des relâchements apparaissent. Nous espérons conserver les nouveaux clients qui ont poussé notre porte à cette occasion. J'ai été également touché par les remerciements voire cadeaux de certains d'entre vous.

Nous avons évidemment été très impactés par la crise. L'activité hôtel était à l'arrêt complet. Nous avons maintenu 10% de l'activité normale grâce à la vente à emporter que nous avons initiée avant et que nous avons bien-sûr maintenue.

La reprise est très progressive. Il semble que les gens font des réservations à 2 semaines, mais ne se projettent pas au delà. Août ne se remplit pas encore.

Ni optimiste, ni pessimiste, Dan se veut réaliste et appréhende les charges qui vont arriver en fin d'année. Il compte sur la clientèle locale pour lui apporter son soutien.

Dan ALLEN  
Auberge les Remparts/le Donjon



## Des commerçants face à la crise

Dominique RICHARD  
Le Bar Do



Seule l'activité tabac/jeux nous était autorisée au début. Nous avons aménagé nos horaires en ouvrant que les matinées et avons saisi cette (malheureuse) opportunité pour entreprendre la rénovation complète de l'espace bar. Heureusement, nous avons pu compter sur la disponibilité et l'efficacité des artisans locaux.

La reprise d'activité est graduelle et pour le moment ; nous n'avons pas repris le niveau d'activité d'avant la crise, notamment au niveau du restaurant.

Dans nos locaux tout beaux et tout neufs, nous espérons le retour de nos clients et des touristes estivaux !

Christine LABESSE  
Quincaillerie DAVID



Nous avons en quelque sorte limité la casse. Nous avons réduit les horaires d'ouverture pour accompagner la baisse d'activité, nous calant sur les horaires des commerçants de la rue du Marché. Nous avons subi une chute de l'activité cadeaux qui est normalement soutenue pour les Rameaux et ponts du mois de mai. Mais le confinement a dopé l'activité bricolage, les gens entreprenant des travaux d'amélioration de leur habitat

Le retour à la normal est très progressif, et nous comptons, comme toujours, sur la fidélité de notre clientèle locale.

Elodie BEYNAT  
Pharmacie de l'Abbaye



Notre activité est bien entendu restée soutenue. Mais nous avons travaillé différemment. Les médecins ayant eu une activité réduite, il y avait logiquement moins de prescriptions, mais nous avons accru nos ventes de produits conseils. Nous avons ressenti la confiance de la plupart des gens que nous avons accueillis, mais égalent en parallèle une grande crainte chez certains.

Aujourd'hui les gens attendent beaucoup de l'arrivée du Docteur Mekhiche. Nous avons le projet du déménagement vers notre nouveau local, rue du Marché toujours, et donc hate de vous y accueillir avec plus d'espace, plus de confort et de services. Rendez-vous début 2021 !

Simon DEROUAULT  
Boulangerie-pâtisserie  
«Aux Plaisirs du Palais»



Dès le début de la crise, nous avons adapté les horaires, n'ouvrant que les matinées.

Nous n'avons malheureusement presque rien vendu en chocolaterie pour Pâques et perdu l'activité des ponts du mois de mai. En contrepartie, nous avons vendu plus de pain. Sur la période avril/mai, nous limitons ainsi la perte de chiffre d'affaires d'environ 30%.

Nous avons fermé, comme tous les mois de juin, du 8 au 22 et en avons profité pour refaire la devanture.

Depuis, on ressent un retour progressif des touristes, notamment britanniques et nous avons bien travaillé les week-ends. Nous espérons bien entendu un bel été.

## Masques, visières... elles (ils) ont répondu « présent » !

La disponibilité des masques a constitué un réel problème dès le début de la crise ; un jour ils étaient inutiles, le lendemain ils étaient indispensables ; les uns réservés aux personnels prioritaires, les autres non agréés...

De toute façon, on n'en trouvait pas dans le commerce !

**Comme d'habitude une seule solution : faire appel aux compétences locales.**

Michèle Rogier a alors mis à contribution ses amies de l'association « Le Plaisir de Créer », qu'ont rejoint quelques autres bénévoles. Et c'est plus de 1 000 masques qui ont ainsi été mis à disposition du public ; certes, ils ne disposaient pas de la validation de la Direction Générale de l'Armement qui vérifie la norme AFNOR, mais ceux-là étaient là, utiles à tout un chacun qui a bien voulu se fendre d'une pièce de 2 € (on ne peut quand même pas tout attendre des autres), la totalité de la collecte étant reversée à la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France au profit des personnels soignants.

Que toutes soient chaleureusement remerciées de leur contribution exemplaire :

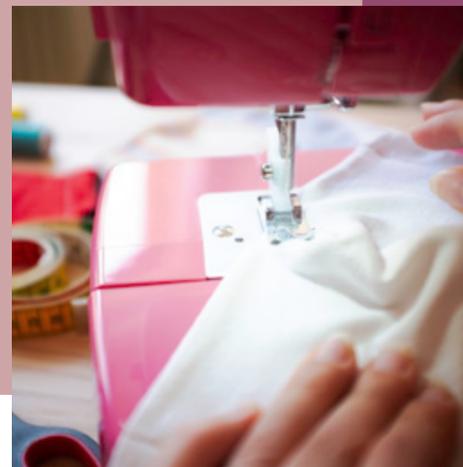
- Michèle Rogier, Le Grand-Murat, Bénévent l'Abbaye
- Colette Couturaud, lotissement Sainte-Catherine, Fursac
- Denise Green, La Petite Faye, Le Grand-Bourg
- Christel Léger, Paulhac, Fursac
- Sandrine Leroy, Paulhac, Fursac
- Danièle Loison, rue des Remparts, Bénévent l'Abbaye
- Amandine Perot, Villechenour, Marsac
- Michèle Trarieux, rue des Rosiers, Marsac
- Jacqueline Pagnon, rue de Lavaud, Marasc

Toutes adhérentes à l'association, ainsi que :

- Christiane Bernard, rue de Lagette, Bénévent l'Abbaye
- Michelle Fayette, avenue Gaston Brun, Bénévent l'Abbaye
- Karine Letangt, Lurat, Le Grand-Bourg

Et n'oublions pas Eric Pradeau, le fournisseur exclusif des élastiques qui n'étaient pas destinés à cette utilisation !

Une autre protection était très adaptée, particulièrement pour les personnels d'accueil : les visières. Thomas Queroy (avenue de la Marche), qui possède une imprimante 3D, s'est spontanément proposé pour en confectionner. C'est à peu près 200 visières qui sont sorties de sa machine et qu'il a données, beaucoup réalisées avec ses propres fournitures, certaines avec des feuilles mises à disposition par la commune.



## L'entreprise MATTRESS une aide inattendue

Quel exemple !

L'entreprise MATTRESS, fabricant de matelas (sous la marque « Bon Repos ») avait été sollicitée par la mairie après lecture dans la presse d'une information sur la fourniture de masques à la mairie de Bourgneuf. Cette sollicitation avait pour but de confier de l'activité à une entreprise creusoise dans une période difficile pour les entreprises (pourquoi se regrouper pour passer des commandes gigantesques en Chine ?). La com-

mande n'était pas extraordinaire certes, 200 masques pour les besoins des personnels, notamment dans la perspective de réouverture des classes. Et c'est le PDG en personne qui, un matin, a joint le maire au téléphone, pour lui annoncer, pour s'excuser presque, qu'il n'avait que 50 unités prêtes, que les 150 autres seraient disponibles dans 8 jours, et qu'elles étaient offertes ; une autre information faisait état, le même jour, de la livraison du 20 000<sup>ème</sup> masque de cette en-

treprise en Nouvelle-Aquitaine, tous ayant été offerts !

Cet effort de solidarité, qui concerne qui plus est les 2 communes creusoises labellisées « Petites Cités de Caractère » mérite d'être souligné. **A BOURGANEUF, IL Y A UNE ENTREPRISE QUI FABRIQUE DES MATELAS ; ELLE S'APPELLE «MATTRESS» ET ELLE EST GENEREUSE ET SOLIDAIRE !**

## Merci, mille fois merci et un grand bravo à toutes et à tous !

## Spécial pèle-mêle du confiné

A situation exceptionnelle, tracasseries inhabituelles.

Le quotidien de la période de confinement en a apporté la preuve !

## Les enfants, quels problèmes !

Faites des gosses qu'ils disaient...

S'il y a bien une leçon à retenir de cette période de confinement, c'est cette incohérence totale dans les directives données par les pouvoirs publics et plus particulièrement dans la gestion des gardes et de la scolarisation des enfants.

Pas d'école OK, mais pas de garderie non plus ! Si, une garderie pour 10 enfants maximum réservée aux familles prioritaires (personnels soignants, gendarmes...). Il y a en a une à Grand-Bourg, une autre à Marsac. Et il y a des places, beaucoup de places ! Mais pas pour les enfants des commerçants, même ceux de l'alimentaire. Circulez, rien ne changera la décision de Paris ! Débrouillez-vous ! Avec les bénévoles de préférence, même si du coup vous les exposez !

L'école reprend, avec 15 élèves par classe, dans une salle d'au moins 50 m<sup>2</sup> ; mais il faut 4 m<sup>2</sup> par individu ; en comptant l'enseignant ça se complique ! 15, ça ne passe pas ! Débrouillez-vous !

Il faut enlever le mobilier pour gagner de la place et diminuer le temps d'entretien (le virus peut se cacher dans la serrure). Débrouillez-vous ! (Finalement, on le stockera dans la bibliothèque municipale qui sera ainsi fermée au public, tant pis !).

Une enseignante est accidentée et ne peut assurer la reprise ; non, c'est impossible de trouver un remplaçant. Débrouillez-vous !

C'est simple : nous sommes en regroupement pédagogique à Marsac, où seuls les enfants du cours préparatoire sont accueillis ; les maternelles sont fermées. 3 maîtresses pour 9 enfants, chouette on va redéployer ! Non, c'est impossible ! Débrouillez-vous !

Du coup, l'assistante-maternelle des écoles maternelles est disponible, elle va pouvoir venir épauler les enseignantes à Bénévent, surtout qu'elle en est d'accord. Non, là c'est la mairie de Marsac qui l'utilise ailleurs et ne veut pas la libérer, même si son salaire est supporté pour moitié par la commune de Bénévent ! Débrouillez-vous ! (Soyons francs, on y est finalement arrivé en juin).

Les enfants déjeunent habituellement au collège ; mais le collège ne peut les accueillir et fournira seulement des plateaux-repas froids, à prendre sur place. Le transport, débrouillez-vous ! (Merci, Eric Pradeau pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule réfrigéré).

On y arrive, et ce n'est finalement pas mal : une classe déjeune, l'autre est dans la cour de récréation, une demi-heure par groupe ; il faut seulement réduire la pause méridienne à une heure, de 12h à 13h, et terminer à 16 h au lieu de 16h30. Oh là là, rappel à la loi : la pause méridienne de peut pas être inférieure à 1h30 ! Débrouillez-vous ! (On passera outre !)

Et les transports scolaires, dont on veut changer les horaires le soir ? Impossible, le chauffeur doit effectuer un autre circuit après celui-là ! Débrouillez-vous pour « garder » les enfants entre 16h et 16h30.

Mais il n'y a pas d'enfants dans le circuit suivant, on peut alors ? Non, impossible, l'entreprise doit quand même faire le circuit ! Hallucinant non ? Et il faudrait, qui plus est, augmenter le temps de travail du chauffeur (ce qui, de fait, n'est pas faux et n'arriverait pas au bon moment pour l'entreprise!).

L'Etat propose, enfin, de signer une convention avec les communes pour pouvoir accepter des intervenants extérieurs pendant le temps scolaire. Il prend même en charge le coût de l'intervention. Pas de chance, c'est la communauté de communes qui a compétence, elle n'a pas de personnel disponible ! Débrouillez-vous !

**OK, on va se débrouiller !** On va mettre du personnel de la commune, secrétaire de mairie y compris, pour alléger un peu le travail de nos 2 enseignantes, qui ont en plus accepté d'accueillir les enfants de la classe de leur collègue absente. On ne peut prétendre à l'aide financière de l'Etat, tant pis !

Et puis voilà, tout est à nouveau par terre, l'école reprend pour tous le 22 et redevient obligatoire. On casse tout et on recommence ! Différemment car le collège ne peut accueillir nos enfants selon les horaires habituels !

Etc... etc ...etc...

**ET FINALEMENT, ON S'EST  
DÉBROUILLÉS COMME ON A PU !**



## EN BREF...

### SCÉNOVISION

En raison des mesures de protection particulièrement difficiles à mettre en place compte tenu de la configuration des lieux, le Scénovision restera fermé pour la saison 2020 et ne rouvrira que le samedi 27 mars 2021.

### JARDINS SUSPENDUS

Heureusement les jardins suspendus, entretenus par l'association « Plantes et couleurs », restent ouverts au public et se visitent librement. Pour avoir un aperçu virtuel, rendez-vous sur la page Facebook « Plantes et couleurs ». Pour bénéficier d'une visite guidée enrichissante, prendre contact avec Marc BRICARD au 06 75 95 29 71 ou par courriel à : [plantsetcouleursasso@gmail.com](mailto:plantsetcouleursasso@gmail.com).



## Ce n'était pas prévu !

Parfois les problèmes s'additionnent ! Même les plus imprévisibles surviennent à l'improviste quand on voudrait s'en passer. Pour nous, c'est l'arrivée d'une SDF sur son vélo la veille du confinement. Il faut donc la confiner ! Ce sera dans le vestiaire du stade destiné aux arbitres où elle est restée tout le temps du confinement, jusqu'à la reprise des cours au collège. Elle a finalement apprécié sa situation ; très précautionneuse et très soucieuse de ne pas causer de problème, elle n'en a effectivement pas créé. Beaucoup de personnes lui ont témoigné un peu d'intérêt ; elle gardera un bon souvenir de son confinement à Bénévent.

## Sports, la longue trêve !

Nous avons été privés ! La télé ne repassait que des événements anciens que les passionnés avaient en mémoire !

Et localement rien, tout était stoppé.

Bonnes nouvelles quand même côté football : l'équipe A de l'ESBM termine sur le podium du championnat de 1<sup>ère</sup> division, les équipes B et C accèdent à l'échelon supérieur (à moins que les procès faits par les clubs de l'élite obligent la Fédération Française à modifier son comportement, les enjeux ne sont pas les mêmes à Amiens, Toulouse ou Lyon).

Côté ALBB (Amicale Laique Bénévent Basket) filles et garçons se maintiennent en pré nationale, le plus haut niveau régional. La CTC Pays Ouest Creuse a divorcé, comme la Communauté de communes Monts et Vallée Ouest Creuse, là aussi à l'initiative des Dunois qui ont quitté le navire. Bénéventins et Sostraniens porteront donc seuls l'avenir de la CTC. Leurs efforts porteront sur la formation et ils sont en contact pour recruter 2 apprentis en formation BPJEPS tutorés par leur salarié Rémi DUMAS. Côté Bénévent, le président

Philippe RITOU arrête pour raisons personnelles.

Rappelons également que Lise SAMMARTANO a terminé première du challenge régional benjamine et devait porter les couleurs du club à Bercy pour la finale nationale malheureusement annulée. Lise se consolera en intégrant le pôle espoir à la rentrée de septembre. Elle suit les traces de son frère qui a intégré le centre de formation de Clermont il y a 2 ans.



## Animations estivales 2020, l'année des vaches maigres !

L'été 2019 avait été formidable avec à la fois les concerts de l'ACPB et la soirée estivale des « 3 Cafés Gourmands » et 2020 s'annonçait sous les meilleurs auspices.

Patatras. Tout, ou quasiment tout, est annulé. Seul, à ce jour, sont maintenus le concert du 15 août autour des fables de La Fontaine dans le cadre du festival « Musique à la Source » (qu'organise le Chef d'orchestre de la Chapelle Harmonique Valentin Tournet, violiste de grand talent) et une seule journée des Moutonnades.

Merci quand même à ceux qui nous ont assuré un peu de joie pour la Fête de la Musique : Yves Josset et Frédéric Prunier pour un excellent moment en fin d'après-midi à l'Espace Jean-Pierre Fanaud pour la présentation de « l'abécédaire des animaux poétiques » écrit par le second, illustré en musique par le premier. Merci aussi à Eric Pluviaud et Jérôme Sottier pour l'animation nocturne sur la place Saint-Barthélémy, malgré toutes les difficultés d'organisation en cette période très réglementée.

## EN BREF...

### BERGERIE

Les moutons vous attendent à la bergerie. Après plusieurs années à leur service, Michel prend un recul bien mérité. La municipalité le remercie chaleureusement pour son investissement quotidien et l'honorera prochainement pour l'ensemble des services rendus. Dorénavant, les moutons de Bénévent seront confiés à un nouveau berger : Stéphane. Il est en charge, avec les services techniques, de l'espace enherbé et de la bergerie.

### BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque déménage à la rentrée. Désormais, vous pourrez retrouver vos meilleurs ouvrages et DVD à l'espace Jean-Pierre FANAUD chaque jeudi aux horaires habituels.

### ANIMATIONS BASKET EN AOÛT

Tournoi 3x3 mixte au gymnase Christian RIU mercredi 5 août à partir de 19h00.

Les lundis 10, 17 et 24 août, vous pourrez profiter d'animations gratuites ouvertes aux licenciés et non licenciés au gymnase Christian RIU ou sur le Citysport :

- de 16h30 à 17h30 pour les enfants nés de 2010 à 2013
- de 17h30 à 18h30 pour les enfants nés de 2006 à 2009.

Reprise des championnats pour les seniors le samedi 19 septembre et pour les jeunes le samedi 3 octobre.

Retrouvez l'actualité de Bénévent sur :

[www.beneventlabbaye.org](http://www.beneventlabbaye.org)

 @beneventlabbaye23

## Rappel : les bons gestes à conserver :



Gardez une distance d'1 mètre



Portez un masque dans les lieux publics



Lavez fréquemment vos mains



Utilisez des serviettes à usage unique



Désinfectez les objets usuels

Pour votre sécurité et celle de vos proches, respectez autant que possible les gestes barrières.